

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-01

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

DETERMINATION DES REGLES D'ORGANISATION DES SEANCES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE A DISTANCE PAR TELECONFERENCE

Annexe : Règlement pour l'organisation des séances à distance du Conseil Communautaire

La présente délibération a pour objet d'approuver le règlement pour l'organisation des séances de l'assemblée délibérante à distance.

Rapport de Madame La Présidente,

En application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, les exécutifs locaux peuvent « décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence. »

Il est exposé que les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin sont déterminées par délibération au cours de cette première séance tenue à distance.

Ce mode de fonctionnement par visioconférence/audioconférence a été mis en place afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité durant la période de crise sanitaire lié à l'épidémie de la Covid 19.

La solution technique retenue pour la tenue de cette séance à distance par visioconférence/audioconférence est : *GotoMeeting*

VU l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020

CONSIDERANT les conditions d'organisation qui figurent dans le règlement annexé à la présente délibération et qui détaillent globalement la technologie retenue pour l'organisation et la prise de parole, le déroulement du scrutin, les conditions d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités d'information et d'accessibilité du public aux séances de l'assemblée ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** le règlement pour l'organisation des séances de l'assemblée délibérante à distance, annexé à la présente délibération
- **De charger** Mme La Présidente d'exécuter la présente délibération.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-02

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

ADMINISTRATION GENERALE – MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Annexe : Tableau du conseil communautaire actualisé

La présente délibération a pour objet d'acter la démission de Mme Corinne RONSIN de ses fonctions d'élue municipale et par conséquent, de procéder à la nomination de sa remplaçante au sein du conseil communautaire.

Rapport de Madame La Présidente,

Par courrier du 18 septembre 2020, M. Corinne RONSIN a souhaité démissionner de son mandat de conseillère municipale de la commune de Bouvron.

Par conséquent, comme le prévoit la loi, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat du même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

Après examen des listes et en application de l'article L.273-10 du code électoral, Mme Clotilde SHAMMAS succède à Mme Corinne RONSIN, au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

VU l'article L.273-10 du code électoral ;

CONSIDÉRANT le courrier de démission de Mme Corinne RONSIN daté du 18 septembre 2020 ;
CONSIDÉRANT qu'au regard de la liste, Mme Corinne RONSIN est succédée par Mme Clotilde SHAMMAS ;

CONSIDÉRANT qu'en tant que nouvelle élue communautaire, Mme Clotilde SHAMMAS souhaite intégrer les commissions Environnement ainsi qu'Animations et Solidarités Territoriales ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De prendre acte** de la nomination de Mme Clotilde SHAMMAS en tant que conseillère communautaire, succédant à Mme Corinne RONSIN.
- **De modifier**, en conséquence, le tableau du conseil communautaire comme joint en annexe
- **De proclamer** Mme SHAMMAS, élue communautaire, membre des commissions Environnement ainsi qu'Animations et Solidarités territoriales ;

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance

Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-03

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ELECTION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS

La présente délibération a pour objet d'élire 4 nouveaux membres délégués de la Commune de Blain, à la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020 09 06 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2020.

Rapport de Madame La Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2018 portant statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2020 07 2 01 portant sur la création des commissions thématiques intercommunales de la Communauté de Communes de la Région de Blain ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20201029-CC20201003-DE
Date de télétransmission : 05/11/2020
Date de réception préfecture : 05/11/2020

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

CONSIDERANT qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;

CONSIDERANT que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

CONSIDERANT, après appel à candidatures, la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, Madame La Présidente propose de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

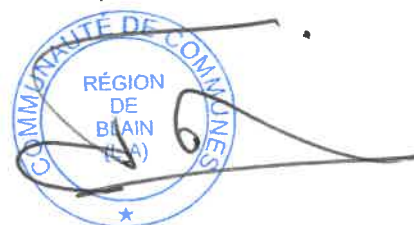
- **De proclamer** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la **COMMISSION FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS** :
 - M. VAN BRACKEL Emmanuel (Président de commission)
 - M. BUF Jean Michel
 - M. DELAUNAY Yoann
 - Mme. GUIHO Marie-France
 - M. HAMON Jean-Pierre
 - Mme LECLERC Murielle
 - M. LETURGEZ Jérôme
 - M. OUDAERT Nicolas
 - M. REKIS Bruno
- **D'autoriser** Madame la Présidente, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020 09 06.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20201029-CC20201003-DE
Date de télétransmission : 05/11/2020
Date de réception préfecture : 05/11/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-04

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

ADMINISTRATION GENERALE-MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA PRESIDENTE

La présente délibération a pour objet d'approuver la modification des délégations de la Présidente par le Conseil Communautaire en ce qui concerne les conventions de mise à disposition de personnel et de refacturation entre les budgets annexes et le budget Administration générale.

Rapport de Madame La Présidente,

Madame La Présidente explique que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions à la Présidente.

Par délibération n°2020 07 2 02 du conseil communautaire du 24 juillet 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la délégation de certaines attributions à la Présidente pour la durée de la mandature.

La nouvelle délibération proposée a pour vocation de permettre une meilleure opérationnalité des services en autorisant la signature de conventions de mise à disposition et de refacturation entre les différents budgets de la Communauté de Communes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 5211-09 et L. 5211-10 ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter la délibération n° n°2020 07 2 02 du 24 juillet 2020 à la situation rencontrée ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De modifier** le paragraphe « *En matière de finances publiques* » de la délibération n°2020 07 2 02 du conseil communautaire 24 juillet 2020 et **d'ajouter** l'alinéa suivant :
 - *L'établissement et la signature des conventions de mise à disposition de personnel ainsi que de refacturation de services et de biens entre les budgets, Administration générale et annexes ;*

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-05

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

ADMINISTRATION GENERALE-MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU EXECUTIF

La présente délibération a pour objet d'approuver la modification des délégations du bureau exécutif par le Conseil Communautaire en ce qui concerne les admissions en non-valeur suite à une décision de justice.

Rapport de Madame La Présidente,

Madame la Présidente explique que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au bureau exécutif.

Par délibération n°2020 07 2 03 du conseil communautaire du 24 juillet 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la délégation de certaines attributions au bureau exécutif pour la durée de la mandature.

La nouvelle délibération proposée a pour vocation de permettre une meilleure opérationnalité des services en autorisant le bureau exécutif à valider les admissions obligatoires en non-valeur suite à un jugement du tribunal. Il s'agit par exemple de l'effacement de dettes dans le cadre d'un dossier de surendettement d'un particulier ou d'une liquidation judiciaire d'entreprise.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 5211-09 et L. 5211-10 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter la délibération n°2020 07 2 03 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De modifier** le paragraphe « *En matière de finances publiques* » de la délibération n°2020 07 2 03 du conseil communautaire 24 juillet 2020 et **d'ajouter** l'alinéa suivant :
 - *L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables suite à un jugement du tribunal, quel que soit le montant ;*

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-06

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

CONTRACTUALISATIONS - CONTRAT TERRITOIRE-RÉGION (CTR) 2020 : PROROGATION DU CONTRAT

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame La Présidente à signer un avenant au CTR 2020 afin de le proroger et de permettre un dépôt des dossiers complet jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Rapport de Monsieur Le Vice-président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Le 7 juin 2017, la Région Pays de la Loire et la Communauté de Communes de la Région de Blain ont signé le Contrat Territoire-Région 2020.

La Région s'est engagée sur une aide financière de 1 018 000 € pour financer des projets intercommunaux et communaux issus d'un diagnostic partagé et construit autour de 6 axes : revitalisation des centres-bourgs, attractivité du territoire, rééquilibrage du ratio actifs/emploi, transition énergétique et écologique et développement de services.

Depuis le début de la programmation, 13 dossiers ont été engagés ou sont en cours d'instruction : l'aménagement de la zone d'activités de la Noë Grée, l'extension du bâtiment des transports scolaires, le réaménagement de l'hôtel de ville de Blain, la requalification des rues de la Chevallerais, l'extension du restaurant scolaire du Gâvre ont notamment été soutenus dans le cadre de ce dispositif.

Pour la Communauté de Communes de la Région de Blain, l'enveloppe restante s'élève à 114 159 €, dont 49 000 € sont d'ores et déjà fléchés sur le projet de requalification de la zone d'activités de Bourg Besnier à La Chevallerais. Le contrat prévoyait que l'intégralité de l'enveloppe soit engagée au plus tard au 31 décembre 2020. La Région Pays de la Loire propose une prolongation de ce délai.

Compte tenu de la crise sanitaire et de la mise en place des nouvelles équipes municipales et communautaire, l'intégralité de la somme restante ne pourra être engagée avant le 31 décembre 2020. Il est donc nécessaire de proroger le contrat.

Ce délai supplémentaire peut également permettre de positionner la somme complémentaire attribuée par la Région dans le cadre de son plan de relance intercommunal (235 000 €) sur les projets qui seront identifiés.

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2017 05 10, en date du 17 mai 2017 approuvant le cadre stratégique et la finalisation du contrat par le Président ;

VU le Contrat Territoire-Région 2020, signé entre la Région Pays de la Loire et la Communauté de Communes de la Région de Blain le 7 juin 2017 ;

CONSIDERANT la date d'échéance du Contrat Territoire-Région 2020, fixée au 31 décembre 2020 ;

CONSIDERANT que l'ensemble de l'enveloppe du Pays de Blain restante ne pourra pas être engagée d'ici cette échéance ;

CONSIDERANT la proposition de la Région de proroger la date limite de dépôt des dossiers complet jusqu'au 1^{er} juin 2021 compte tenu de la crise sanitaire intervenue en 2020 ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

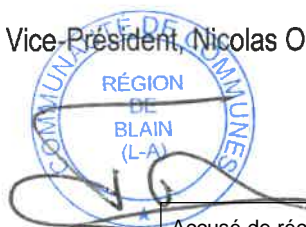
- **D'approuver** la prorogation du CTR 2020 au-delà du 31 décembre 2020.
- **D'acter** que l'intégralité de l'enveloppe restante devra être déposée au plus tard le 1^{er} juin 2021.
- **D'autoriser** la Présidente à finaliser et à signer l'avenant qui sera proposé par la Région des Pays de la Loire à la Communauté de Communes de la Région de Blain ou toute autre pièce afférente à ce dossier.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance

Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20201029-CC20201006-DE
Date de télétransmission : 05/11/2020
Date de réception préfecture : 05/11/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-07

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE – REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – REPARTITION DES MONTANTS DEFINITIFS POUR L'ANNEE 2020

La présente délibération a pour objet d'approuver définitivement le montant des attributions de compensation pour chacune des communes membres au titre de l'année 2020 comme proposée par la C.L.E.C.T. du 8 novembre 2019 dans le cadre d'une révision libre.

Rapport de Monsieur Le Vice-président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

La loi prévoit une procédure dérogatoire de fixation des attributions de compensation suivant laquelle « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. ».

Fort du constat qu'un rééquilibrage était nécessaire au regard de l'évolution entre le coût des compétences transférées à l'EPCI et l'évaluation des charges transférées, en 2019, les membres de la CLECT ont souhaité proposer au conseil communautaire d'utiliser les dispositions de l'article 1609 nonies C V-1bis concernant la fixation libre des attributions de compensation et les modalités de sa révision.

Suite à la délibération n°2019 12 03 du conseil communautaire du 18 décembre 2019 fixant la répartition des montants provisoires au titre de l'année 2020, les communes-membres, à leur tour, ont été tenus de se prononcer sur cette répartition. Au terme d'une délibération, les communes ont fait part de leur approbation sur les montants des attributions de compensation présentés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts qui prévoit la possibilité de fixer librement les attributions de compensation ;

VU le rapport de la commission locale des charges transférées en date du 8 novembre 2019

VU l'approbation par les conseils municipaux, dans le respect des règles de majorité du rapport de la CLECT du 8 novembre 2019 ;

VU la délibération n°2019 12 03 du conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant la répartition provisoire des montants des attributions de compensation 2020

VU la délibération n°2020/01/02 du conseil municipal de la ville de Blain en date du 23 janvier 2020 approuvant la répartition provisoire des montants des attributions de compensation 2020

VU la délibération n°120 du conseil municipal de la commune de la Chevallerais en date du 10 décembre 2019 approuvant la répartition provisoire des montants des attributions de compensation 2020

VU la délibération n°08022020 du conseil municipal de la commune de Le Gâvre en date du 5 février 2020 approuvant la répartition provisoire des montants des attributions de compensation 2020

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Bouvron en date du 25 février 2020 approuvant la répartition provisoire des montants des attributions de compensation 2020

CONSIDERANT que la clé de répartition validée par les différentes instances concernant la fixation des montants 2020 des AC par commune est : 50% en fonction du nombre d'habitants et 50% en fonction du potentiel financier et représente les montants des charges transférées suivants :

Communes	50% Nbre Habitants	50% Potentiel financier	TOTAL
Blain	56 031 €	59 300 €	115 330 €
Bouvron	18 168 €	20 818 €	38 986 €
La Chevallerais	9 000 €	5 797 €	14 797 €
Le Gâvre	10 301 €	7 585 €	17 887 €
TOTAL	93 500 €	93 500 €	187 000 €

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'acter** l'approbation de la révision libre par les communes, et notamment du montant de l'attribution que leur a été notifié
- **D'arrêter** les montants des attributions de compensation définitifs pour les communes membres de la communauté de communes de la Région de Blain au titre de l'année 2020, tel que présentés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES
BLAIN	394 874.98€
BOUVRON	694 841.34€
LA CHEVALLERAI	-21 050.77€
LE GÂVRE	-38 915.11€

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-08

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

La présente délibération a pour objet d'apporter une modification sur les dépenses de la section d'investissement du budget SPANC.

Rapport de Monsieur Le Vice-président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2019 12 01 approuvant le budget primitif 2020 ;

CONSIDERANT le résultat du montant du marché « Logiciel de gestion pour le service public d'assainissement non collectif » supérieur au montant du budget primitif 2020 inscrit à la section d'investissement ;

CONSIDERANT la présentation de M. Le Vice-président,

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20201029-CC20201008-DE
Date de télétransmission : 05/11/2020
Date de réception préfecture : 05/11/2020

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget SPANC :

Investissement			BP 2020	DM	BP+DM
2051	Concessions et droits assimilés	ID	15 000.00€	+3000.00€	18 000.00€
2183	Matériel de bureau et informatique	ID	5000.00€	-5000.00€	0.00€
2184	Mobilier	ID	0.00€	+2000.00€	2000.00€

Il est rappelé que cette décision modificative ne modifie pas le montant total du BP 2020 attribué à la section d'investissement soit une somme de 20 000.00€ qui reste équilibrée en dépenses et en recettes.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-09

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	16
Contre	
Abstention	9

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES - INDEMNITES DE CONSEIL 2019 AU TRÉSORIER

Annexe : Tableaux – Eléments de calcul de l'indemnité

La présente délibération a pour objet de définir le montant de l'indemnité du Trésorier pour ses missions de conseil auprès de la Collectivité.

Rapport de Monsieur Le Vice-président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Il est rappelé que cette indemnité représente une rémunération des aides et conseils apportés à la collectivité dans les domaines budgétaires (confection des documents etc.), comptable (M14, M4, etc.), financier (Analyse financière, gestion de trésorerie etc.) ou réglementaire (économique, budgétaire et financier). La base de calcul est la moyenne des dépenses (hors dépenses d'ordre, telles que les amortissements, les provisions etc...), tous budgets confondus, des trois derniers exercices. (Cf. Détail des calculs dans les tableaux joints en annexe)

M. Le Vice-président rappelle que le taux voté par l'assemblée délibérante en 2019 est de 100% soit l'indemnité maximale.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20201029-CC20201009-DE
Date de télétransmission : 05/11/2020
Date de réception préfecture : 05/11/2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée relative aux droits des communes et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret 82/979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ;

VU l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal ;

CONSIDÉRANT les conditions ci-dessus définies ;

Il est précisé qu'en application de l'article 60 de la loi n°2016-1917 modifié par l'ordonnance n°2017-190 du 22 septembre 2017 concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu effectif depuis le 1^{er} janvier 2019, cette indemnité nette devra être déclarée à l'administration fiscale et figurer dans la déclaration mensuelle au mois de sa mise en paiement.

CONSIDÉRANT les éléments de calcul annexés, présentant une indemnité brute maximale de 1382,00€ ;

CONSIDÉRANT qu'après application du taux voté par l'assemblée délibérante de 100% et déduction des prélèvements sociaux, l'indemnité nette est de 1263.87€ ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'accorder** l'indemnité nette de conseil au taux de 100% au receveur municipal conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, soit un total de 1 263.87€ à verser à M. LEDROIT ;
- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer tous les actes relatifs cette présente délibération

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ A 16 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré en séance
Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-10

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Annexe : Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en vue de sa signature avec l'État et les partenaires institutionnels.

Rapport de Madame La Présidente,

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20201029-CC20201010-DE
Date de télétransmission : 05/11/2020
Date de réception préfecture : 05/11/2020

Fort des constats et enjeux soulevés sur le territoire, la Communauté de Communes de la Région de Blain et ses quatre communes membres ont souhaité s'engager dans cette démarche de manière conjointe et concertée. Cet engagement a été formalisé par un courrier adressé au Préfet de Loire-Atlantique en novembre 2019. Un travail de construction a été mené durant neuf mois, ayant pour objectif majeur, l'action renforcée sur les centralités des quatre communes, et selon six axes d'intervention exposés ci-après :

- **LOGEMENT ET HABITAT** : « Développer une offre d'habitat diversifiée au sein des centralités, en misant sur la qualité de vie et en recentrant les développements pour un territoire des courtes distances »
- **COMMERCES, EQUIPEMENTS ET ACTIVITES** : « Favoriser l'offre commerciale dans les centralités et déployer une stratégie d'accueil économique et de maintien à une offre d'équipements répondant aux besoins des habitants du bassin de vie »
- **CADRE DE VIE ET ESPACES PUBLICS** : « Valoriser les qualités du cadre de vie tout en requalifiant les espaces publics »
- **PATRIMOINE** : « Conforter l'identité du territoire en protégeant et mettant en valeur le patrimoine bâti »
- **MOBILITES** : « Améliorer l'accessibilité du territoire et favoriser les mobilités douces »
- **TRANSVERSALITÉ** : « Associer les habitants à la démarche et faire de la transition environnementale un fil conducteur »

Ainsi, des périmètres opérationnels délimités sur chaque centre-bourg et un programme comportant 19 actions ont été élaborés, en partenariat avec les services de l'État et les structures institutionnelles pouvant concourir à la mise en œuvre des actions. Conformément au principe inscrit dans cette démarche, une attention particulière a été apportée sur le volet du logement et de l'habitat. Ces actions s'appliquant sur des périmètres d'interventions différenciés devront être également abordées en lien avec les projets et les démarches situés hors des périmètres opérationnels exposés dans la convention d'ORT.

La convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de la Communauté de Communes de la Région de Blain et de ses communes-membres est programmée sur une durée de 6 ans.

Conformément à la procédure d'élaboration de l'ORT, la Communauté de Communes de la Région de Blain, la commune de Blain et les autres communes (Bouvron, Le Gâvre, La Chevallerai) engagées dans la démarche doivent approuver la convention d'ORT en Conseil Communautaire et dans chaque Conseil Municipal.

VU la Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018, et son article 157 instituant les Opérations de Revitalisation de Territoire ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Blain en date du 22 octobre ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Bouvron en date du 21 octobre ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Le Gâvre en date du 15 octobre ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Chevallerai en date du 22 octobre ;

CONSIDERANT les termes de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire tels que détaillés dans l'annexe ;

CONSIDERANT la présentation de Madame La Présidente ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

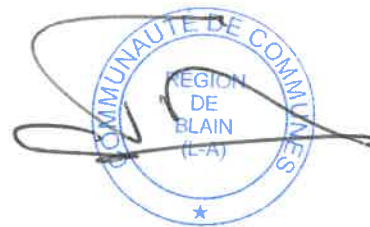
- **De valider** les termes de la présente convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée et tout document concourant à la bonne exécution de la démarche d'ORT

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance

Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-11

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – MOBILITÉS - CREATION D'UN SERVICE DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE LONGUE DUREE (VAE)

Annexe : Convention relative à la mise à disposition de Vélos à Assistance Électrique (VAE) entre le Département de Loire-Atlantique et la Communauté de Communes de la Région de Blain

La présente délibération a pour objet d'approuver la création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) pour une durée de 3 ans, nommé Vélila.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire,

La Communauté de communes de la Région de Blain est actuellement en cours d'élaboration d'un Schéma intercommunal de déplacements Cyclables, soutenu par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet Vélo et Territoires. La CCRB fait partie des 227 lauréats de cet appel à projet national lancé en 2019. La réalisation d'un schéma intercommunal de déplacements cyclables devra permettre de structurer un réseau intercommunal de déplacements cyclables à 3 échelles :

- Échelle communautaire : Structurer des liaisons entre les communes du territoire et s'assurer de la bonne connexion avec les territoires voisins en s'appuyant sur le réseau national et européen (Vélodyssée,...)
- Échelle communale : Structurer des liaisons entre les hameaux ou villages identifiés dans le PLUih et les bourgs des communes
- Échelle bourg : Structurer les liaisons à l'intérieur des bourgs des communes

Ce schéma intégrera également une réflexion sur le partage et l'apaisement de la voirie (créations de zones 30, de zones de rencontres, d'aires piétonnes) cohérente et compatible avec le réseau cyclable proposé et les projets en cours et un plan de déploiement de services (prêt location de vélos / VAE, vélo-écoles, stations de réparation ...) et du stationnement cyclable (arceaux, consignes collectives ...)

Ce schéma intercommunal de déplacements cyclables fait suite aux réflexions issues du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration et à la volonté des élus de réduire l'utilisation de véhicules générant de nombreuses nuisances (pollution, difficultés de circulation, sécurité, omniprésence de la voiture dans l'espace public, notamment pour le stationnement).

Il fait également suite à l'opération Eau et Paysages, démarche engagée en 2013 avec le Pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire ayant permis de réaménager l'ancienne voie ferrée Montoir-de-Bretagne / Sablé/Sarthe et reliant en site propre les communes de Bouvron et Le Gâvre en passant par Blain.

Parallèlement, le Département de Loire-Atlantique a sollicité les Communautés de Communes de Nozay, de la Région de Blain, d'Estuaire et Sillon, ainsi que la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo-Pays de Retz pour un partenariat de mise à disposition de Vélos à Assistance Électrique (VAE) dans le cadre de la mise en place d'un service de location longue durée. Pour l'acquisition des vélos, le Département a obtenu une aide financière de l'ADEME en étant lauréat de l'appel à projets Vélos et Territoires de 2019. Cette démarche a pour objectif d'inciter les habitants du territoire à un changement de pratique de déplacements.

Ainsi, le Département propose de mettre à disposition à titre gratuit de la Communauté de Communes de la Région de Blain 25 vélos à assistance électrique pour une durée de 3 ans, charge à l'intercommunalité d'assurer le fonctionnement du service. Cette mise à disposition est encadrée par une convention (présentée en annexe de la présente délibération).

Conformément à la convention, les tarifs proposés seront encadrés tels que détaillés ci-après :

Nombre de mois	1	3	6	12
Tarif plein	35 €	84 €	150 €	250 €
Tarif préférentiel*	17,50 €	42 €	75 €	125 €

La location sera ouverte aux résidents âgés de plus de 18 ans de la Communauté de Communes de la Région de Blain et sera limitée à 12 mois par usager.

L'utilisation du service sera conditionnée à la signature d'un contrat de location, ainsi qu'à l'acceptation des Conditions Générales de Location et d'Utilisation du service, actuellement en cours d'élaboration.

Pour assurer la gestion et la maintenance de la flotte de 25 VAE, la Communauté de Communes de la Région de Blain s'attachera les compétences d'un prestataire, dans le cadre d'une consultation. Ces missions de gestion et de maintenance seront référencées dans un logiciel de gestion (ACCEN), pris en charge par le Département.

Conformément à la convention, la Communauté de Communes de la Région de Blain restituera les 25 VAE après 3 ans de fonctionnement.

CONSIDÉRANT le schéma intercommunal de déplacements cyclables en cours de réalisation ;
CONSIDÉRANT le projet de convention relative à la mise à disposition de vélos à assistance électrique entre le Département de Loire-Atlantique et la Communauté de Communes de la Région de Blain tel qu'annexé ;

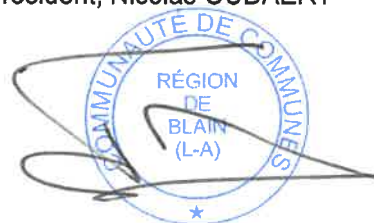
Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider** le principe de création d'un service de location de vélos à assistance électrique ;
- **De valider** les termes de la convention relative à la mise à disposition de vélos à assistance électrique avec le Département de Loire-Atlantique à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer la convention relative à la mise à disposition de vélos à assistance électrique avec le Département de Loire-Atlantique ou tout autre document afférant à ce sujet ;

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-12

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

ANIMATIONS ET SOLIDARITES TERRITORIALES - PETITE ENFANCE – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DU MULTI-ACCUEIL "POMME DE REINETTE".

Annexe : Rapport d'activités 2019 – Multi-accueil « Pomme de reinette »

La présente délibération a pour objet d'approuver le rapport d'activités de l'année 2019 du multi-accueil « Pomme de Reinette », géré en Délégation de Service Public par la société Maison Bleue (Contrat établi du 1/09/2017 au 31/08/2021).

Rapport de Monsieur le Vice-président délégué aux animations et solidarités territoriales,

VU les dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales;

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 10.3 relatif à "l'action sociale d'intérêt communautaire";

VU l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession;

CONSIDERANT les termes de la délibération n° 2017 07 01 du Conseil Communautaire du Pays de Blain du 12 juillet 2017 approuvant le choix du délégataire et les termes du contrat ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De prendre acte** du rapport d'activités 2019 du multiaccueil "Pomme de Reinette" et de ses annexes comptables.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-13

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

TRANSPORT SCOLAIRE – AVENANT N°7 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES ENTRE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LA C.C. DE LA REGION DE BLAIN

Annexe : Projet d'Avenant n°7

La présente délibération a pour objet d'approuver l'avenant n° 7 à la convention de délégation de compétences entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté de Communes de la Région de Blain pour la gestion des services réguliers routiers créés pour assurer à titre principal la desserte des établissements d'enseignements à l'intention des élèves.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'éducation,

VU le Code des transports, et notamment ses articles L3111-7 et suivants,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 15,

VU la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la convention de délégation de compétences entre le Département de Loire-Atlantique et la Communauté de communes de la région de Blain en date du 27 juillet 2009,

VU l'avenant n°1 à cette convention, en date du 20 août 2014,

VU l'avenant n°2 à cette convention, en date du 18 mars 2016,

VU l'avenant n°3 à cette convention, en date du 18 juillet 2016,

VU l'avenant n°4 à cette convention, en date du 22 janvier 2019,

VU l'avenant n°5 à cette convention, en date du 3 juin 2019,

VU l'avenant n°6 à cette convention, en date du 17 juin 2020,

VU la convention régissant les transferts de compétences transports entre la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire Atlantique en date du 13 juillet 2017,

VU la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020, approuvant le présent avenant et autorisant la Présidente du Conseil régional à le signer,

CONSIDERANT l'arrivée à l'échéance de l'actuelle convention de délégation de compétences, et du contexte de la COVID 19 ce printemps 2020 qui n'a pas permis de mener les échanges nécessaires pour la mise en place de la convention ; Il convient donc de la prolonger.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de modifier, par voie d'avenant, la convention de délégation de compétences établie entre la région des Pays de la Loire et la Communauté de Communes de la Région de Blain pour la gestion des services réguliers routiers créés pour assurer à titre principal la desserte des établissements d'enseignements à l'intention des élèves pour tenir compte des évolutions suivantes :

- La prolongation de la convention actuelle qui prend effet du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2021
- Dans le cadre de cette prolongation, le montant de la contribution pour l'année 2020 se fera sur la base du coût à l'élève sur une année entière

Il est rappelé que la contribution de l'année 2021 sera versée après le 1^{er} mai 2021, après échanges entre les parties sur le nombre d'élèves inscrits

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver** les principes régissant l'avenant n°7 tel que proposé par la Région ;
- **D'autoriser** la Présidente à signer cet avenant, et tout document y afférent.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance

Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20201029-CC20201013-DE
Date de télétransmission : 05/11/2020
Date de réception préfecture : 05/11/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-14

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Annexes : Délibérations n°BC2020-09-01, BC2020-09-02, BC2020-09-03, BC2020-09-04

Rapport de Madame La Présidente,

Mme. La Présidente informe l'assemblée que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une délégation de pouvoir peut être consentie par le Conseil Communautaire au bénéfice de la Présidente de la Communauté ou du Bureau communautaire.

VU l'article L. 5211.10 du CGCT,

VU la délibération n° 2020 07 2 03 du Conseil Communautaire du 4 juillet 2020 déléguant une partie de ses attributions au Bureau Communautaire,

Madame La Présidente informe le Conseil Communautaire des décisions prises lors du Bureau du 30 septembre 2020.

Décisions du Bureau communautaire du 30 septembre 2020 :

- BC2020-09-01 – ECONOMIE – ZAC des Bluchets Nord/Blain – Vente de parcelles à la société BENESTEAU Carrelage (ou à toute société s’y substituant)
- BC2020-09-02 – ECONOMIE - Parc d’activités des Bluchets - Vente d’une parcelle a la société FICAMEX (ou à toute société s’y substituant)
- BC2020-09-03 – ECONOMIE - Parc d’activités des Bluchets - vente d’un délaissé de parcelle à la SARL MAGMA (ou à toute autre société s’y substituant)
- BC2020-09-04 - TOURISME – Taxe de séjour - modification de la régie de recette

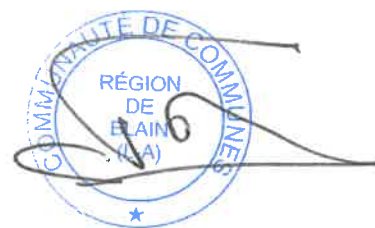
Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De prendre acte** de cette communication

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20201029-CC20201014-DE
Date de télétransmission : 05/11/2020
Date de réception préfecture : 05/11/2020